

[www.aire-sur-adour.fr](http://www.aire-sur-adour.fr)

# COLLECTE Déchets Verts

Service gratuit  
à domicile

La collecte est réalisée  
le 1er mercredi de chaque mois.

**Mercredi 1 avril**

**Mercredi 6 mai**

**Mercredi 3 juin**

Inscription **OBLIGATOIRE**  
*Centre Technique Municipal*

**05.58.71.78.26**



# Comment Trier ?

## Qu'est ce qu'un déchet vert?

Il s'agit des déchets d'origine végétale provenant de l'entretien et du nettoyage des jardins particuliers uniquement!

### J'AI LE DROIT

Tonte pelouse  
Feuilles mortes  
Déchets végétaux

### JE N'AI PAS LE DROIT

TRONCS ET SOUCHES D'ARBRES, MORCEAUX DE BOIS, CENDRES, POTS DE FLEURS, PIERRES, CAILLOUX, TERRE, GRAVATS, OUTILS DE JARDINAGE, CONTENANTS EN PLASTIQUE OU AUTRES MATÉRIAUX.  
*Les déchets verts issus des activités professionnelles sont exclus du dispositif de collecte, ainsi que ceux des professionnels intervenant chez les habitants*

## Priorité aux agents !

La collecte des déchets végétaux n'étant pas mécanisée, elle peut occasionner des traumatismes physiques chez les agents.

Afin de réduire ce risque, veuillez à respecter ces quelques règles :

**Le volume total par sac vert ne doit pas dépasser 25kg**

**Les branchages doivent être accrochés en fagots liés avec une corde sisal**

**Les déchets ne doivent pas être disposés dans des sacs poubelles**

**AUCUN RAMASSAGE NE SERA EFFECTUÉ  
SI CES RÈGLES NE SONT PAS RESPECTÉES**

